



Mariage mixte : mariage musulman avant ou après le mariage français

Par **Mariaselli**, le **07/04/2011** à **15:46**

Bonjour

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour un problème qui concerne la mixité d'un couple franco-marocain.

Je suis marocaine musulmane et mon mari est français, notre mariage a été célébré à la mairie en France, mais nous n'avons pas fait les démarches pour le valider au Maroc.

Nous pensions avoir le temps de le faire valider au consulat du Maroc,

Une fois au consulat pour faire la retranscription de notre mariage, on nous informe que je n'avais pas le droit en tant que musulmane de me marier sous la législation française AVANT de faire le mariage musulman et ils ont affirmé ne pouvoir rien faire et nous ont imposé d'aller au Maroc et de présenter le cas au Tribunal qui nous dira quoi faire....

La personne du Consulat nous a laissé sous entendre que c'est une procédure très longue.

Est-il vrai que le fait que notre mariage ne soit pas reconnu au Maroc peut nous porter préjudice, notamment à la frontière sachant que nous partons pour la première fois ensemble au Maroc?

Et que dit le droit dans cette situation : mariage musulman AVANT ou APRES le mariage français?

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien accorder à ma requête.